

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 20 mars 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 13 mars 2023 DATE D’AFFICHAGE : 13 mars 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 16</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 20 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN, Messieurs Gilles CHASSIER, Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE, Madame GROLEAU Anne et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Estelle HERVY

Absents : Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Yves LINGER

Pouvoirs : Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Monique TATTEVIN

Monsieur Gilles CHASSIER été élu secrétaire de séance.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU PARC LOCATIF

Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique 2022 du budget du parc locatif,

Vu la délibération approuvant l’affectation des résultats 2022 du budget du parc locatif,

En conséquence, il est proposé le budget supplémentaire suivant :

Fonctionnement

Recette : 002 – Excédent de fonctionnement reporté = + 223,01 €

Dépense : 614 – charges locatives = + 223,01 €

Investissement

Recette : 1068 – Autres réserves = + 8 492,36 €

Dépenses : 001 – Déficit d’investissement reporté = + 8 492,36 €

La commission finances du 6 mars 2023 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal vote, à l’unanimité, sur le budget supplémentaire 2023 du parc locatif suivant :

- **Fonctionnement**

Recette : 002 – Excédent de fonctionnement reporté = + 223,01 €

Dépense : 614 – charges locatives = + 223,01 €

- **Investissement**

Recette : 1068 – Autres réserves = + 8 492,36 €

Dépenses : 001 – Déficit d’investissement reporté = + 8 492,36 €

Reçu au contrôle de légalité

le 22/03/2023

Publié ou notifié

le 23/03/2023

Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

